

# Le temps partagé, à voir

L'association **Compétence en Temps partagé Guyenne** (CTP) fait la promotion du temps partagé depuis 1993 et permet aux entreprises de bénéficier de cette forme d'emploi particulière, adaptée à leurs besoins et moyens financiers. De plus, les compétences d'une même personne peuvent être partagées entre plusieurs entreprises, dans tous les domaines d'activité et pour tous types de fonctions. Les responsables d'entreprises bénéficient alors d'une souplesse d'emploi dans leur stratégie de développement et peuvent se doter d'expertises performantes à un coût maîtrisé.

Du côté des demandeurs d'emploi ou des salariés à temps partiel, ce concept, (à condition qu'il soit librement choisi) peut s'avérer être une opportunité. En effet, plusieurs types de contrats peuvent être signés auprès des entreprises, dont des contrats à durée indéterminée. Deux formes de collaboration sont développées : Soit une fonction à temps partiel pour l'entreprise, plusieurs fonctions en temps partagé cumulées pour le salarié. Par exemple, une entreprise X aura besoin d'un CDI de 2 jours par semaine et une entreprise Y un CDD de 3 jours par semaine.

Soit des missions de quelques mois, voire de quelques semaines - un peu à l'image des emplois saisonniers- à temps plein.

Dans le cadre de cette semaine sur le Temps partagé CTP Guyenne organise une table-ronde d'information et d'échanges avec différents témoignages de salariés, chef d'entreprises ou partenaires sur le thème: «Temps partagé ou pluri-activité : comment travailler autrement ?»

Vous pourrez ainsi, obtenir des informations et échanger sur cette forme de travail qui est une réelle source d'emplois.

Le jeudi 26 novembre 2009, de 18h à 19h30, à la salle municipale du Grand Parc. Place de l'Europe, à Bordeaux

Pour s'inscrire CTP Guyenne, [contact@ctpguyenne.com](mailto:contact@ctpguyenne.com) ou tel : 05.56.92.78.62